

Décision portant nomination du jury d'admission pour le concours externe de recrutement d'assistants ingénieurs, branche d'activité professionnelle A (sciences du vivant, de la terre et de l'environnement), emploi-type Assistant-e ingénieur-e en biologie, sciences de la vie et de la terre, ouvert au titre de l'affectataire UNIVERSITE PERPIGNAN, session 2026

Le président de l'Université Perpignan Via Domitia, Monsieur Yvan AUGUET,

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 31 mars 2026 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture de concours pour le recrutement d'assistants ingénieurs,

DÉCIDE :

Article 1^{er} : Sont nommés membres du jury d'admission pour le concours externe de recrutement d'assistants ingénieurs dans la branche d'activité professionnelle A (sciences du vivant, de la terre et de l'environnement), emploi-type Assistant-e ingénieur-e en biologie, sciences de la vie et de la terre, ouvert au titre de l'affectataire UNIVERSITE PERPIGNAN, au titre de l'année 2026 :

Monsieur GALINIER Richard, IGR HC, président du jury, Université Perpignan Via Domitia, Perpignan.
Madame CHAMONTIN Celia, IGE HC, vice-présidente, Institut de recherche en Infectiologie, Montpellier.
Madame BONNEFONT Anne Laure, IGR, experte, Institut national de la Santé et de la recherche, Montpellier.
Monsieur GRUNAU Christoph, PR EX, Université Perpignan Via Domitia, Perpignan.
Monsieur VERNEAU Olivier, PR EX, Université Perpignan Via Domitia, Perpignan.

Monsieur LASSERRE Eric, MCF HC, suppléant, Université Perpignan Via Domitia, Perpignan.
Madame LONCKE Lies, PR 2C, suppléante, Université Perpignan Via Domitia, Perpignan.

Article 2 : En cas d'empêchement du président désigné, la présidence sera assurée par la vice-présidente désignée.

Fait à Perpignan, le 3 juillet 2026

Yvan AUGUET



Pr Yvan AUGUET

Président de l'Université de Perpignan Via Domitia
Président de la Fondation UPVD